



**RECOURS AU PROGRAMME D'AIDE SOCIALE PAR  
LES IMMIGRANTS DE LA CATÉGORIE DES  
TRAVAILLEURS QUALIFIÉS :**

**ÉCHEC OU TRANSITION DANS LE PROCESSUS  
D'INTÉGRATION?**

**FAITS SAILLANTS**

**Gérard Pinsonneault et Chakib Benzakour  
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles**

**Aline Lechaume et Pierre Lanctôt  
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale**



**Comment citer ce rapport :**

**PINSONNEAULT, Gérard, Aline LECHAUME, Chakib BENZAKOUR et Pierre LANCTÔT (2010).**  
*Recours au programme d'aide sociale par les immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés : échec ou transition dans le processus d'intégration?*, Québec, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Gouvernement du Québec, 45 p.

**Révision linguistique**

Monique Biron

Tous les termes qui désignent des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin.

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010

ISBN Version électronique : 978-2-550-58409-4

© Gouvernement du Québec — 2010

Tous droits réservés pour tous pays

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à la condition que la source soit mentionnée.

## **L'étude : contexte et démarche**

- Le recours à l'aide sociale par la population immigrante récente est préoccupant, tant pour les instances gouvernementales que pour la société d'accueil dans son ensemble. Cette préoccupation est d'autant plus vive lorsqu'il s'agit d'immigrants et d'immigrantes de la catégorie des travailleurs qualifiés, sélectionnés en fonction de caractéristiques susceptibles de faciliter leur intégration rapide et harmonieuse au marché du travail.
- Ces dernières années, l'accroissement très significatif des admissions d'immigrants de cette catégorie au Québec s'est accompagné d'une augmentation du nombre d'entre eux qui ont eu recours à l'aide sociale. Ce phénomène est particulièrement important parmi ceux et celles qui proviennent de certains pays.
- Les autorités des deux principaux ministères concernés, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), ont donc convenu d'examiner ce phénomène plus en détail, à l'aide des données mensuelles disponibles de part et d'autre, pour la période s'étendant de 1996 à 2005. Plus précisément, l'étude a porté sur le recours à l'aide sociale, entre janvier 1996 et décembre 2005, des immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés sélectionnés et admis au Québec entre janvier 1996 et décembre 2004. La cohorte admise en 2005 a été exclue en raison de la trop courte période observable (moins de 12 mois).
- Les aspects suivants ont été examinés : l'ampleur du phénomène (absolue et relative), sa précocité (temps écoulé entre l'admission au pays et la première occurrence), sa persistance (durée du recours), ses particularités (en comparaison avec un groupe témoin de natifs) et sa complémentarité (avec d'autres programmes de soutien à l'établissement).

## **Les résultats**

- Les principaux résultats démontrent que :
  - Globalement, le nombre total d'immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés qui ont eu recours à l'aide sociale a augmenté fortement durant la période d'observation (sauf en 1997 et en 2003), passant de 1 885 prestataires pour la cohorte admise en 1996 à 5 331 pour la cohorte admise en 2004, soit une hausse de 183 %. Cette hausse est toutefois moins que proportionnelle à la hausse des volumes d'admissions pendant la même période, lesquels sont passés de 4 006 personnes en 1996 à 15 055 en 2004, soit une augmentation totale de 276 %.

- Les immigrants de cette catégorie qui ont recours à l'aide sociale le font généralement assez tôt après leur admission, soit avant la fin de leur sixième mois de résidence. Ceux qui ne l'ont pas encore fait à ce moment sont peu susceptibles de le faire par la suite.
- Les immigrants de certains pays ont recours à l'aide sociale dans une très forte proportion : par exemple, 80 % des immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés nés en Algérie ont eu recours à l'aide sociale au moins une fois avant la fin de leur première année de résidence au Québec. Des taux très élevés, de plus de 60 % avant la fin de la première année, sont également observés chez les natifs du Maroc et de la Roumanie.
- Les immigrants de la population à l'étude admis au pays en 2001 et 2002 ont eu recours à l'aide sociale plus hâtivement et plus massivement que ceux admis au cours des années précédentes ou suivantes : 30 % d'entre eux avaient déjà eu recours à l'aide sociale avant la fin de leur quatrième mois de résidence. Ce phénomène peut être lié à l'éclatement de la bulle technologique survenu peu après l'arrivée de l'an 2000, ainsi qu'aux retombées des attentats du 11 septembre 2001.
- Au regard du rythme de sortie de l'aide, contrairement à ce qu'on a observé au regard de l'entrée, on constate des différences bien moindres entre cohortes et d'un pays d'origine à l'autre : après douze mois du début d'un premier recours à l'aide, 50 % des prestataires immigrants de la population à l'étude sont parvenus à s'en affranchir. Après trois ans, c'est 75 % des immigrants prestataires qui ont cessé de recevoir de l'aide sociale. C'est chez les prestataires nés en France et en Roumanie que le rythme de sortie de l'aide sociale est le plus rapide.
- Le recours à l'aide sociale au fil du temps varie également en fonction du pays de naissance et de la cohorte d'arrivée : les immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés admis entre 2001 et 2004, ainsi que ceux qui viennent d'Algérie, du Maroc et de la Roumanie affichent les résultats les moins favorables.
- Si l'on compare les immigrants et les natifs qui ont eu recours pour une première fois à l'aide sociale entre 1996 et 2004, on constate d'abord quelques différences quant au rythme de sortie de l'aide : au début, les natifs sont proportionnellement plus nombreux à sortir de l'aide que les immigrants, mais au-delà de dix mois, l'écart s'inverse en faveur de ces derniers. Les immigrants prestataires nés au Maroc et en Algérie mettent plus de temps que ceux de France et de Roumanie pour rattraper le rythme de sortie des natifs, mais au-delà du dix-huitième mois, c'est chose faite.

- De toute évidence, parmi les prestataires de l'aide sociale, les immigrants de la population à l'étude constituent une population très différente de celle des prestataires natifs. Les facteurs susceptibles d'expliquer leur entrée à l'aide sociale ne sont pas les mêmes, non plus que leur comportement général. Contrairement aux natifs, leur niveau élevé de scolarité ne les met pas à l'abri de l'aide sociale. Leur pays de naissance, la période de leur arrivée au pays (avant ou après 2001) et le fait de maîtriser déjà le français pourraient jouer un rôle important, non seulement quant à la durée de leur première présence à l'aide, mais également quant au fait même de devenir ou non prestataire de l'aide sociale.
- Une fois sortis de l'aide sociale, les immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés n'y reviennent généralement pas : le premier séjour à l'aide sociale est, dans la grande majorité des cas, un épisode unique dans le processus d'intégration de ces immigrants.
- On constate une relation inversement proportionnelle entre les taux de recours à l'aide sociale, par pays de naissance, et les taux correspondants de recours aux programmes de francisation. Les immigrants proportionnellement les plus nombreux à l'aide sociale sont ceux qui s'inscrivent le moins aux cours de français et vice versa. Seuls les immigrants nés en France font exception : ils ne recourent ni à l'un ni à l'autre des deux programmes.
- Si l'on ajoute aux taux de recours à l'aide sociale, les taux de recours aux programmes de francisation, lesquels offrent également un soutien financier, les écarts constatés entre les immigrants des divers pays s'estompent très largement. Seuls les immigrants de France, d'Haïti et du Liban se démarquent par de faibles taux consolidés de recours au soutien financier de l'État (7 %, 21 % et 26 % respectivement). Les immigrants de tous les autres pays affichent des taux consolidés allant de 46 % (Tunisie) à 93 % (Ukraine).
- On peut donc conclure à une certaine complémentarité entre les deux programmes (aide sociale et francisation). L'aide sociale tiendrait fréquemment lieu d'aide au premier établissement pour les immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés qui parlent déjà le français. Pour ceux qui ne le parlent pas, les programmes de francisation, qui comportent un volet d'assistance financière, tiendraient lieu de cette forme d'aide. C'est un résultat inattendu de l'étude.